

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Prières des Quarante-Heures. — IV Correspondance romaine. — V Au Mont Saint-Louis. — VI A la congrégation de Notre-Dame ; Profession religieuse et vêtue. — VII Décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences et des Saintes Reliques. — VIII Ordo des fidèles. — IX Une vision de Léon XIII. — X Aux prières. — XI Nouvelles indulgences. — XII Au clergé du diocèse de Montréal.

ANNONCES À FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 3 juin

Pentecôte, Quatre-Temps, Ste-Trinité (profession de foi) et, dans les diocèses de Montréal et de Joliette, collecte pour le Denier de Saint-Pierre ; dans le diocèse de Valleyfield, 14e anniversaire du sacre de l'évêque.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 10 juin

Les titulaires, (autres que le Saint-Esprit, la Sainte-Trinité, le Saint-Sacrement, Saint-Jean-Baptiste, et Ss. Pierre et Paul) qui, cette année, tombent entre le 3 juin et le 15 juillet n'auront leur solennité que le 15 juillet ; (avec renvoi de celle du Sacré-Cœur de Jésus au 22) ; ceux qui tombent le jour de la Pentecôte, de la Sainte-Trinité ou le 24 juin ou le 8 juillet n'ont pas de solennité ; leur office seul est remis.

DIOCÈSE DE MONTREAL. — Fête du titulaire de la Sainte-Trinité (Concordia).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Fête du titulaire de la Sainte-Trinité (Rockland).
On ne peut faire aucune autre solennité en ce jour.

J. S.

Prières des Quarante-Heures

VENDREDI,	1	JUIN	—	Académie Saint-Louis de Gonzague.
DIMANCHE,	3	“	—	Saint-Canut.
MARDI	5	“	—	Boucherville.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 3 mai 1906.

DÉPUIS le départ du Père Angelo Rodriguez, Augustin espagnol, la Specola Vaticana se trouvait sans titulaire ; mais tout continuait à marcher régulièrement, grâce au Père Lais, qui était chargé de la photographie du ciel tant pour la carte du ciel que pour le catalogue des étoiles. Il fallait cependant trouver un directeur, Mgr Maffi, archevêque de Pise et président de l'Observatoire, ne pouvant s'en occuper en personne. Après un assez long temps d'attente, le choix du Souverain-Pontife est tombé sur un Jésuite, le Père Hagen, directeur depuis 18 ans de l'observatoire de Georgetown aux Etats-Unis. Ce Jésuite avait à son actif de nombreux et importants travaux, parmi lesquels il faut citer l'*Atlas des étoiles variables*, œuvre classique. Il y a dix ans, à l'exposition d'Atlanta (Georgie), il avait reçu pour ses travaux une médaille d'or. Il a écrit un autre livre : *Synopsis of Higher Mathematics*, dont un professeur de Louvain disait que ce volume est nouveau par sa conception et colossal par son développement.

— Comme on le voit, nombreux étaient les titres du révérend Père pour prendre en mains la direction de l'observatoire du Vatican ; mais le pape eut à vaincre deux obstacles. Le premier était la modestie du religieux qui ne voulait point abandonner son observatoire perdu dans le sud de l'Amérique du Nord, où il ne pouvait rivaliser, par défaut de ressources pécuniaires, avec les grands établissements de l'Etat ou des particuliers. Le second était le refus du Père Martin, général des Jésuites, qui refusait de se laisser arracher un de ses meilleurs religieux. Car par le fait même qu'il était installé à l'observatoire du Vatican, le Père Hagen était perdu pour la

Compagnie de Jésus, absolument comme le Père Erhlé, préfet de la Vaticane, se trouve, de par l'autorité pontificale, soustrait en fait à la juridiction de son général. Mais le Souverain-Pontife a su triompher de ces deux obstacles ; et, il y a quelques jours, Mgr Maffi présentait au Souverain-Pontife le docte religieux qu'il installait ensuite dans ses nouvelles fonctions.

— Pour mieux organiser l'observatoire du Vatican et lui donner une nouvelle vie, Pie X, abandonnant complètement la demeure que le pape Léon XIII s'était fait installer dans la grosse tour de saint Léon IV, a concédé à l'observatoire tous ces appartements. On y transportera les services de la *Specola Vaticana* et les appareils de météorologie ; on y logera le personnel, les collections de livres et de minéralogie, ces dernières dues à la générosité d'un Français, le marquis de Mauroy. Faites dans les jardins du Vatican, les observations seront moins influencées par les circonstances locales ; et, de plus, cette première section de l'observatoire sera plus voisine de l'autre tour de saint Léon IV, où est installé le grand équatorial de la carte du ciel. Les visiteurs pourront aussi être plus nombreux ; car, auparavant, quand il s'agissait de gravir les trois cents marches qui conduisaient à la *Specola* située au sommet du Vatican, on supputait d'avance si le plaisir intellectuel serait compensé par la fatigue que l'on devait éprouver. Il n'en sera plus de même ; et la situation de la *Specola* au milieu des jardins du Vatican, sur une position élevée, lui attirera de nombreux visiteurs, et accroîtra la bonne renommée de cet observatoire qui travaille beaucoup, mais n'est point aussi connu qu'il mériterait de l'être.

— Les magasins d'antiquité ont toujours dans leur fond un certain nombre de portraits du pape régnant qu'ils utilisent du vivant du pape et après sa mort. Cette seconde partie de leurs bénéfices n'est point à dédaigner. Car, quand un pape meurt,

il faut évidemment faire de nouveaux portraits du nouveau successeur de saint Pierre. Ces brocanteurs donnent ces tableaux à des peintres qui se bornent à changer la tête, les armes de l'étole, et vernissent le tout. Et voilà un tableau qui sera vendu comme neuf. Il paraît qu'on faisait anciennement la même chose. Dans les fameuses peintures à fresque de *Sancta Maria antiqua* au forum romain, les archéologues sont arrivés à constater que le portrait du primicier Theodotus est une superposition d'une nouvelle peinture sur un ancien portrait du même personnage. On fait la même observation pour le portrait du pape Zacharie, qui a le nimbe carré, ce qui prouve qu'il a été fait du vivant du pontife, car s'il avait été fait après sa mort, il devrait avoir le nimbe circulaire. Le portrait que l'on voit aujourd'hui n'est qu'une superposition sur un autre plus ancien, soit du même pontife, soit d'un pontife différent.

— Nous avons eu à Rome un événement d'un ordre bien différent, le congrès de chimie appliquée. Le congrès de chimie appliquée a offert cette spécialité qu'il a été tenu dans les salles du nouveau palais de justice ; et c'est ce qui faisait la grande singularité de cette réunion, car il pouvait permettre d'espérer que bientôt cet édifice serait complété et donné à sa destination. Trois chiffres suffiront à se faire une idée de cette masse vraiment gigantesque et qui rappelle, bien que trop chargée d'ornements, les monuments de l'empire romain. Elle mesure 170 mètres de longueur sur 145 mètres. Les murs se sont élevés sur un massif compact de 100,000 mètres cubes, et les frais qui avaient été calculés à huit millions arriveront à trente-trois. On rendra la justice dans ce palais, mais le Christ y sera remplacé par cette inscription placée au-dessus du siège du président : *La legge è eguale per tutti*. C'est bien le mensonge le plus éhonté. Car s'il y a une justice qui n'est pas égale pour tous, c'est surtout celle de l'Italie ; et s'il fallait en citer des

exemples, un volume n'y suffirait point. Il est curieux de voir les Italiens faire une œuvre si colossale pour affirmer leur culte de la justice, alors que c'est précisément pour en avoir méprisé les bases primordiales qu'ils peuvent aujourd'hui en construire le palais.

Rome, le 9 mai 1906.

— La première question que l'on se pose ici, en apprenant le résultat des élections du 6 mai en France, est de savoir ce qu'en pense le Souverain-Pontife, et en quoi elles pourraient modifier ses décisions. Il est vrai que le résultat n'est pas encore complet, car il y a plus de 150 ballotages ; mais il est à prévoir que ceux-ci seront dans l'immense majorité favorables au gouvernement. Il dispose de forces trop considérables pour qu'il soit possible de lutter contre lui ; il emploie avec trop de succès le mensonge le plus éhonté ; et comme d'autre part son action se restreint forcément, la puissance de ses moyens en est d'autant accrue. J'ai parlé de mensonges, et en voici un. On a réussi à faire croire aux populations simplistes (simpliste est une euphémie, car un autre nom vient spontanément sous la plume) que le gouvernement avait sagement prescrit les inventaires précisément pour sauvegarder aux populations catholiques leur patrimoine religieux. S'il n'avait point pris cette précaution, les curés auraient passé la frontière emportant avec eux les objets les plus précieux de leurs églises, frustrant ainsi leurs paroissiens de ce qui est leur bien.

— On peut donc considérer le résultat comme acquis, et les élections de ballottage ne feront que renforcer la position du bloc. Qu'en pense le pape ? Certes je n'étonnerai personne en disant combien il est affecté du résultat des élections en France ; mais ce résultat était prévu, et au Vatican on n'avait plus d'illusions à ce sujet. On savait que les catholiques, malgré toutes les exhortations, n'étaient point préparés suffisamment à cette manifestation de leur volonté ; et on connaissait la

puissance du gouvernement décidé à n'importe quel moyen pour s'assurer la prépondérance, car c'était pour lui question de vie ou de mort. Or les résolutions du Souverain-Pontife étaient prises avant et en-dehors des élections. Celles-ci n'auront donc aucune influence. Quand le pape se décide à faire quelque chose, à indiquer une ligne de conduite aux catholiques, il est mû par des considérations plus hautes que l'intérêt du moment ou le jeu des partis. Il interroge Notre Seigneur dans la prière et c'est aux pieds de son crucifix qu'il s'inspire. Quel est le bien de l'Eglise, que me commandent les droits de cette Eglise, quels sont les moyens les plus propres à sauver les âmes, à conserver les fidèles, à étendre le règne de Jésus-Christ ? tels sont les points principaux de l'interrogatoire qu'il se fait et auxquels répond sa conscience de chrétien et de pontife suprême. Le pape ne fait pas de politique proprement dite, il fait découler ses actes des principes qui gouvernent l'Eglise, et c'est ce qui explique son pontificat.

— Certes, il ne néglige pas les moyens humains. En voici un exemple récent. Un Belge venait ces jours-ci au Vatican prendre son service de camérier secret, et le pape le recevant en audience lui demanda combien de temps il resterait à Rome. — « Mais, Très Saint-Père, je suis venu pour faire mon service auprès de Votre Sainteté, et uniquement dans ce but. Par conséquent je compte rester à Rome une quinzaine, de façon à être en Belgique au moment des élections ». — A cette parole le visage du Souverain-Pontife s'épanouit. — « Très bien, il ne faut pas négliger les élections, vous avez trois voix (allusion au vote multiple) et il faut que vous soyez chez vous pour les employer au service de la bonne cause ». Le camérier était stupéfait, non seulement de cette préoccupation du Souverain-Pontife, mais surtout de constater que le pape connaissait exactement le nombre de voix dont il pouvait disposer. Cependant tout en employant ces moyens humains, le pape met

avant
assist

—
donn
nal, e
de M
Van
libér
fois
amb
sait
nau
cale
part
d'av
seul
Qui
Par
carv
les

tle
m
ap
le

avant tout sa confiance en Dieu et attend de lui l'effet de cette assistance divine qu'il a promise au successeur de Pierre.

— On a fait beaucoup de bruit à Rome à l'occasion du dîner donné par M. White, ministre des États-Unis auprès du Quirinal, en l'honneur de Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul de Minnesota. Trois cardinaux, les Emes Satolli, Vincenzo Vannutelli et Martinelli, avaient assisté à ce dîner, et la presse libérale s'empara de leur présence. En effet, c'était la première fois qu'un cardinal allait en forme officielle dîner chez un ambassadeur auprès du Quirinal. Jusque-là on ne se connaissait pas ; et si on se saluait, c'était de loin. Certains journaux en déduisaient un changement dans l'étiquette pontificale, un abandon des prescriptions rigides qui réglaient cette partie du cérémonial de la Cour Romaine, et en exultaient d'avance. D'autres faisaient remarquer qu'il ne s'agissait pas seulement d'aller dîner chez un ministre accrédité auprès du Quirinal, mais aussi d'aller honorer l'archevêque de Saint-Paul ; ce qui était se rendre solidaire avec ce dernier. Les cardinaux interviewés se sont défendus d'avoir jamais nourri les projets dont on leur faisait endosser la paternité.

DON ALESSANDRO.

AU MONT SAINT-LOUIS

LA fête de saint Jean-Baptiste de la Salle se célèbre chaque année au Mont Saint-Louis, comme du reste dans toutes les maisons des Frères des Ecoles chrétiennes, avec une particulière solennité. Et c'est justice assurément ! Ces chers « ignorantins », comme on les a méchamment appelés, ont lieu de bénir et de célébrer la pieuse mémoire de leur illustre maître.

Affirmer, sous l'égide du patron-fondateur, ce qu'ils sont

simplement : des hommes d'esprit, des hommes de cœur et des hommes d'action, c'est se venger noblement — et chrétiennement ! — de toutes les calomnies et de toutes les injures qu'on ne laisse pas, en certains quartiers, de leur prodiguer.

Cette année, le 19 et le 20 mai resteront notés, aux éphémérides de la superbe et brillante « école » de la rue Sherbrooke, parmi les jours les plus glorieux et les plus heureux.

Lorsque, aux dernières années du siècle passé, il fut question de canoniser le fondateur des chers Frères des Ecoles chrétiennes, Montréal eut le bonheur d'offrir à l'Eglise l'un des *miracles* opérés par Jean-Baptiste de la Salle. En conséquence, une enquête canonique dut se tenir à l'archevêché de notre ville pour étudier la guérison du Frère Néthelm. Un notaire apostolique dut être chargé de rédiger pour les congrégations romaines, pour l'histoire et aussi pour l'éternité, la relation de ce procès important. M. le chanoine Archambeault fut appelé à ce redoutable honneur.

Plus tard, le distingué chanoine représentait officiellement notre diocèse aux cérémonies romaines de la canonisation de Jean-Baptiste de la Salle, en 1900.

Tout cela explique quel bonheur c'était pour le Mont Saint-Louis et pour les chers Frères, de voir le chanoine de jadis, devenu évêque de Joliette, présider aux fêtes du saint fondateur.

* * *

Il y eut séance musicale, dans l'après-midi du 19 mai. Sous la direction de MM. Goulet, Hardy et Arnold, des artistes que tout le monde connaît et admire, les jeunes gens de l'*Orchestre* et ceux de l'*harmonie* — ce sont un peu bien les mêmes ! — nous donnèrent un concert des plus distingués. Les populaires *cadets*, l'une de nos gloires quand il nous vient un prince du sang, firent sur la scène de savantes et précises évolutions qui leur valurent force bravos. Puis, un élève vint lire à l'hôte

d'honneur, Mgr l'évêque de Joliette, une adresse de circonstance.

« La coquette ville de Joliette, disait-il aimablement, semée comme un joyau dans les plis pittoresques des collines du Nord, saluait naguère avec enthousiasme son premier évêque.... Au lieu de voir dans l'avenir une seule étoile briller sur son front, elle en verra deux. Au nom de Joliette l'histoire joindra celui d'Archambeault ».

On rappela fort à propos, dans cette adresse, les circonstances providentielles qui ont créé, au sujet de la canonisation du fondateur, des liens si élevés entre Mgr Archambeault et l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes.

Enfin, on remercia Sa Grandeur en des termes que, *même distraits, les anges là-haut ont dû approuver !*

* * *

Et Mgr Archambeault fit un grand, un solide et un très beau discours sur le rôle de l'Eglise dans l'enseignement de la jeunesse.

Quelqu'un parlait l'autre jour d'un souvenir des fêtes du séminaire de Nicolet, il y a deux ans. Un député très en vue, aujourd'hui ministre, revenant du pays nicolétain, disait avec une sincérité débordante : « Dieu, que nos évêques parlent bien ! »

Le fait est que, par sa position même, l'évêque, au nom de Dieu et de l'éternité, a lieu de dire tant de choses importantes et belles ! Comment pourrait-on avec des questions de *tarif* et de *transit* faire de l'éloquence qui vaille celle-là ?

Mgr l'évêque de Joliette, dont la compétence est indiscutable, a donné, au Mont Saint-Louis, une catholique et superbe leçon de droit public en matière d'enseignement. Ce serait une bonne fortune pour beaucoup de gens de lire et de relire ce libéral et magistral exposé de doctrine.

Après avoir rappelé que la science de la religion fait partie

intégrante de l'éducation intellectuelle, que l'enseignement religieux est indispensable au développement de l'esprit humain, et que les horizons de la foi « prolongent le champ de la connaissance par-delà cet univers visible » ; après avoir rappelé aussi que la volonté humaine, faite pour le bien, ne tend pas toujours vers lui, à cause de la déchéance originelle, que, par conséquent, la formation morale de l'enfant a droit à la première place, avant la formation physique et avant la formation intellectuelle, et que l'expérience au reste est venu confirmer sur ce point les doctrines de l'Eglise ; après avoir proclamé, avec un bonheur de paroles qui répondait admirablement à la conviction de son âme, que « l'œuvre de l'éducation, dans le monde, est avant tout l'œuvre de l'Eglise catholique, que sans cesse elle y a travaillé et que c'est elle qui la première assura la gratuité et la liberté de l'enseignement, pour les enfants du peuple comme pour les fils des rois », Mgr Archambeault poursuivait :

« Notre pays, chers amis, a trop largement bénéficié de cette action salutaire de l'Eglise catholique en matière d'éducation, pour ne pas la reconnaître. A qui devons-nous, en grande partie du moins, la conservation de notre langue, la liberté de notre enseignement, le développement progressif de notre système scolaire ? Au clergé et à nos communautés religieuses. — Qui a ouvert ces nombreuses écoles primaires, ces académies et ces couvents, où l'enfant apprend, en même temps qu'il s'initie aux secrets de la science profane, à aimer la vertu et se prépare aux luttes de la vie ? Le clergé et nos communautés religieuses. — Qui a fondé et dirigé, aux prix de sacrifices parfois héroïques, ces collèges commerciaux et classiques d'où sont sortis tant de gloires nationales, tant d'hommes utiles à l'Eglise et à la société civile ? Le clergé et les communautés religieuses. — Qui a élevé ces universités dont les étrangers admirent non seulement les beaux édifices, les pré-

cieux musées et les riches bibliothèques, mais encore et surtout la science, le prestige et l'influence ? Le clergé, toujours le clergé !... »

C'est à regret que nous arrêtons ici cette citation. Nous nous consolons en nous souvenant qu'elle donne exactement la note de ce magistral discours, qui fut, devant un auditoire choisi, l'une des plus persuasives revendications, qui puissent se faire entendre, des droits de l'Eglise et du clergé en notre pays.

* * *

Le lendemain, 20 mai, Mgr l'évêque de Joliette officiait pontificalement, assisté de MM. Alexis Pelletier, D'Amour, Dugas, Deschamps et Brosseau, dans la si jolie chapelle du Mont Saint-Louis.

Un sermon fut prêché où l'on invita les jeunes gens — les citoyens de l'avenir — à être, comme leurs maîtres, des hommes d'esprit, des hommes de cœur et des hommes d'action, plus simplement et d'un seul mot, des hommes : *Esto vir !*

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

LA CONGREGATION DE NOTRE-DAME

Profession religieuse et vêtue

SA Grandeur Mgr Zotique Racicot, vicaire-général et auxiliaire de Mgr l'archevêque de Montréal, a présidé ces jours-ci une cérémonie de profession religieuse à la Congrégation de Notre-Dame.

ONT PRONONCÉ LEURS VOEUX TEMPORAIRES :

Melles Alza Dugré, dite Sœur Sainte-Marie-Télesphore ;
 Laura Gagnon, dite Sœur Sainte-Marie-Christine ; Marie-
 Louise Hotte, dite Sœur Saint-Lazare ; Herminie Archam-

bault, dite Sœur Sainte-Marie-Lactance ; Alice Rompré, dite Sœur Sainte-Anne de l'Enfant-Jésus ; Léa Schmidt, dite Sœur des Séraphins ; Rose-Mary Landry, dite Sœur Sainte-Clarisse ; Ludivine Delisle, dite Sœur Saint-Arsène ; Mary Hennessy, dite Sœur Sainte-Marie-Patricie ; Suzan Phelan, dite Sœur Saint-Jean-Marie ; Maria Gaudet, dite Sœur Sainte-Gabrielle ; Rose-Anna Robert, dite Sœur Sainte-Madeleine de la Résurrection ; Annie O'Connell, dite Sœur Sainte-Marie-Dolorès ; Joséphine Guillot, dite Sœur Sainte-Marguerite de Cortone ; Agnes McLellan, dite Sœur Saint-Alexandre ; Délia Patry, dite Sœur Saint-Gaudiose ; Agnes Clarkin, dite Sœur Sainte-Agnès de la Croix ; Rosa Trépanier, dite Sœur Sainte-Aurélié ; Eugénie Fournier, dite Sœur Sainte-Marie-Léopoldine ; Alberta Valiquette, dite Sœur Sainte-Elisabeth d'Hébron ; Alix Fournier, dite Sœur Sainte-Georgine ; Eustelle Fournier, dite Sœur Sainte-Marie-Cléophas ;

Et Melles Clarisse Thériault, dite Sœur Durosoy ; Louise Dubac et Adelina Roy, dite Sœur Marcoux ; — *converses*.

La sainte messe a été célébrée par M. le chanoine J.-B. Michon, curé de Saint-Denis-de-Richelieu. M. le chancelier F.-X. Piette, de l'évêché de Joliette, a fait l'allocution de circonstance.

Vingt-trois postulantes avaient aussi le bonheur de revêtir l'habit de la Congrégation. Ce sont les Sœurs Louise Lessard, dite Saint-Narcisse ; Emilie Marceau, dite Sainte-Reine ; Maria Brosseau, dite Saint-Bernardin de Sienne ; Margaret Hughes, dite Saint-Jean de Méda ; Hélène Paiement, dite Saint-Venant de Tours ; Alice Dalton, dite Saint-François des Séraphins ; Eugénie Jutras, dite Saint-Léon de Rome ; Katie Quinn, dite Sainte-Elisabeth de Hongrie ; Rose Leclerc, dite Saint-Honorins ; Anna Navert, dite Sainte-Marie de Magdala ; Aldéa Hamel, dite Saint-Victor de Marseille ; Laura Caisse, dite Saint-Adrien ; Joséphine Gervais, dite Saint-Irénéé ;

Alma Caron, dite Saint-Thomas, martyr ; Phoebé Pelletier, dite Saint-Alphonse de Marle ; Marie Bisson, dite Saint-Celse ; Eugénie Tremblay, dite Saint-Ulric ; Annie-Bell Campbell, dite Sainte-Françoise de Rome ; Blanche Pouliot, dite Sainte-Ermelinde ; Rita Guertin, dite Sainte-Marie-Germaine ; Antoinette Morin, dite Sainte-Thaïs d'Egypte ; Imelda Lavoie, dite Sainte-Jeanne de la Visitation.

Cette cérémonie fut présidée par M. l'abbé J. Gaudin, procureur de Saint-Sulpice, à Montréal, et supérieur ecclésiastique de la Congrégation de Notre-Dame.

DECRET

De la Sacrée Congrégation des Indulgences et des Saintes Reliques,

Permettant, à ceux qui ont coutume de communier chaque jour, de se dispenser de la confession hebdomadaire, qui était précédemment requise pour gagner les indulgences.

DÉCRET POUR LA VILLE ET LE MONDE

NOTRE Très Saint-Père le pape Pie X a vivement à cœur que se répande chaque jour davantage et produise des fruits abondants de toutes les vertus la coutume, si louable et si agréable à Dieu, des fidèles qui communient chaque jour en état de grâce et avec une intention droite. C'est pourquoi, accueillant avec bienveillance de nombreuses demandes qui lui étaient présentées par l'Éminentissime cardinal Casimir Gennari, il a voulu accorder une faveur spéciale à tout ceux qui ont cette coutume ou qui désirent l'embrasser. — Or, le pape Clément XIII, d'heureuse mémoire, par un décret de cette Sacrée Congrégation du 9 décembre 1763, " a accordé à tous les fidèles qui ont la coutume de se

“ confesser une ou deux fois par semaine quand ils n'en
 “ sont pas légitimement empêchés, et qui n'ont cons-
 “ cience d'aucun péché mortel commis depuis leur der-
 “ nière confession, la faveur de pouvoir gagner toutes les
 “ indulgences même sans faire la confession qui par ail-
 “ leurs serait nécessaire pour les gagner ; sans toutefois
 “ rien innover au sujet des indulgences du Jubilé, soit
 “ ordinaire, soit extraordinaire, ni des autres indulgences
 “ concédées à l'instar du Jubilé, pour le gain desquelles
 “ la confession, aussi bien que les autres œuvres impo-
 “ sées, doit être faite dans le temps prescrit. ”

Et maintenant, à tous les fidèles qui, en état de grâce et avec une intention droite et pieuse, ont coutume de communier chaque jour, quand bien même ils s'abstiendraient de la communion une ou deux fois par semaine, le T. S. P. Pie X accorde de pouvoir jouir de l'indult de Clément XIII, sans être obligés à faire cette confession hebdomadaire qui, par ailleurs, serait nécessaire pour gagner les indulgences se présentant pendant cet intervalle. Sa Sainteté a daigné déclarer que cette faveur serait valable à l'avenir. Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, de la Secrétairerie de la Sacrée Congrégation des Indulgences et Saintes Reliques, le 14 février 1906.

A. card. TRIPEPI,

† Place du sceau.

Préfet.

D. PANICI, arch. de Laodicée,

Secrétaire.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 3 juin

Fête de la PENTECOTE, *double de 1^e cl., privil.* ; à la messe tous s'agenouillent après l'épître, au chant du 2^e verset ; préf. de la Pentecôte.
 — II vêpres de la fête.

NOTE. — C'est samedi soir (non le midi) qu'on remplace le *Regina cœli* par l'*Angelus*.

UNE VISION DE LEON XIII

LE 6 février 1884, un décret pontifical ordonnait des prières à la fin de chaque messe basse : trois *Ave*, le *Salve Regina* et une seule oraison.

Deux ans plus tard, vers la fin de 1886, une invocation à saint Michel fut ajoutée. Or, c'était une innovation liturgique qui fit beaucoup parler alors.

Pourquoi cette invitation à ajouter aux prières déjà prescrites ? C'est que Léon XIII, un jour qu'il célébrait la sainte messe, eut une vision :

“ La terre lui apparut comme enveloppée de ténèbres ; et, d'un abîme entr'ouvert, il vit sortir une légion de démons qui se répandirent sur le monde, pour détruire les œuvres de l'Eglise et s'attaquer à l'Eglise elle-même, qui fut réduite à l'extrémité. Alors, saint Michel apparut, et, de son épée, il refoula les esprits mauvais dans l'abîme ”.

Le prélat romain qui tenait de la bouche même de Léon XIII le récit de cette vision symbolique était Mgr T....., consultant de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers.

(*Semaine religieuse de Séz.*)

AUX PRIERES

Sœur Esther-Sara-Agnès Labrèche, des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Montréal.

Sœur Emma Garceau, professe coadjutrice, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Portland, Orégon.

Mme Léandre Chaput, née Hélène St-Denis, décédée à Notre-Dame-de-Grâces.

NOUVELLES INDULGENCES

PIE IX avait enrichi d'une indulgence de 300 jours, à gagner une fois seulement par jour, l'invocation " O Jésus, doux et humble de cœur, rendez mon cœur semblable au vôtre ".

Afin que le Cœur de Jésus soit honoré davantage et que les fidèles s'efforcent d'imiter notre Sauveur dans les vertus les plus chères à son Cœur : l'humilité et la charité, N. S. P. le Pape Pie X a voulu que cette Indulgence de 300 jours fût gagnée chaque fois que cette invocation serait prononcée : *Décret du 15 septembre 1905.*

Trois cents jours d'indulgence sont accordés à quiconque, devant le Saint-Sacrement publiquement exposé, récitera cette oraison jaculatoire : *Domina nostra—Sanctissimi-Sacramenti, ora pro nobis!* " Notre-Dame du Très Saint-Sacrement, priez pour nous ! " Concession le 30 décembre 1905 ; attestation du Secrétaire des Indulgences le 10 janvier 1906.

Trois cents jours d'indulgence sont accordés pour l'oraison jaculatoire : " Marie, notre espérance, ayez pitié de nous ". Concession le 8 janvier 1906.

Hob.

AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

MM. LAPRÉS & LAVERGNE, prient MM. les membres du clergé qui ne sont pas encore allés à leurs ateliers pour poser afin de finir le groupe du clergé du diocèse, de le faire avant le 1er de juin prochain.

Il y va de l'intérêt général que tous se rendent à cette dernière invitation.

Les ateliers de MM. LAPRÉS & LAVERGNE sont ouverts tous les jours, beau temps ou mauvais temps, de 10 heures à 5 heures, angle des rues Saint-Denis et Ontario.